



Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

Au cours du Conseil Municipal du 06 mars dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

I- Budget Principal – approbation du Compte Administratif 2018 :

Section de fonctionnement

Dépenses : 6 465 691,22 €
Recettes : 7 765 630,17 €

Section d'investissement

Dépenses : 7 327 462,64 €
Recettes : 8 701 500,03 €

(Voir CR complet sur le site de la commune) PV du CM du 06/03/2019)

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de : + 2 390 837,33 €
Le résultat de clôture de la section d'investissement est de : - 36 218,75 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 3 397 500 €
En recettes pour un montant de : 2 781 028 €

Le déficit à couvrir de la section d'investissement est de : - 652 690,75 €. En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1^{er} adjoint,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 Budget Principal et décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 2 390 837,33 € : R1068 + 652 690,75 € R002 + 1 738 146,58 €. (voir détail sur le site PV CM)

Budget annexe Eau-Assainissement-STEP – approbation du Compte Administratif 2018 et affectation du résultat de fonctionnement

Le Compte administratif 2018 fait apparaître l'exécution suivante :

Section d'exploitation

Dépenses : 1 132 166,99 €
Recettes : 1 197 014,23 €

Section d'investissement

Dépenses : 544 439,90 €
Recettes : 372 378,20 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de + 407 462,76 €. Le résultat de clôture de la section d'investissement est de + 135 471,01 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de 97 000 € ;
En recettes pour un montant de 172 900 €.

Le solde d'exécution cumulé de la section d'exploitation est de + 211 371,01 €.

En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 et note que le résultat de la section d'exploitation est reporté :
R002 : 407 462,76 €. (voir détail sur site PV CM).

Budget Annexe Lotissement « Les Lapiaz » – approbation du Compte Administratif 2018 et affectation du résultat :

Aucune opération sur ce budget en 2019.

(voir tableau sur site PV CM)

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est de + 274 806,48 €
Le résultat de clôture de la section d'investissement est de - 166 473,21 €. En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 présenté et décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnements :

R002 : +274 806,48 €.

Sectorisation des réseaux d'eau – Attribution des marchés publics : consultation pour la réalisation des travaux de sectorisation des réseaux AEP de Superdévoluy et de la Joue du Loup : le marché comprenait 2 lots.

2 offres ont été déposées pour le lot n°1 - génie civil : celles des entreprises STP PISTONO et SATP et 3 offres pour le lot n°2 – Electromécanique : celles des entreprises OTV CAD EAU, VEOLIA et JACQUARD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les marchés aux entreprises suivantes :
Lot 1 – Génie Civil : STP PISTONO pour un montant de 192 938,09 € HT dont 157 266,71 € pour la tranche ferme, 19 595,60 pour la tranche conditionnelle 1 et 16 075,78 € pour la tranche conditionnelle 2.

Lot 2 -Electromécanique : OTV CAD EAU pour un montant de 59 221,26 € HT.

Travaux d'aménagement des abords du centre de bien-être – Parvis – lot 1 « Terrassements et réseaux » : marché attribué à Pelissard montant initial de 283 568,50 € HT. Un avenant est proposé pour un montant de 19 358,84 €. La Commission MAPA s'est réunie le 6 mars 2019 et propose de valider cet avenant qui porte le montant du marché à 309 927,35 € H.T – 363 512,82 € TTC. Le conseil municipal, à 13 voix pour et une abstention, approuve cet avenant et autorise le maire ou son représentant à le signer.

Centre de Bien-être – avenants lot 10 « Menuiseries intérieures bois » et lot 14 « Electricité-Courants forts-Courants faibles-SSI » - avenants prolongation du délai pour tous les lots : Le lot 10 – Menuiseries intérieures bois a été attribué à l'entreprise SE CHARLES pour un montant de 314 512 € HT. Un avenant n°1 minorant de 16 872,76 € le marché a déjà été conclu. Un nouvel avenant est proposé d'un montant de 23 863,45 € portant le marché à 321 503,41 €.



Le Petit Rapporteur

S U I T E 1

Le lot 14 – Electricité – courants forts – courants faibles a été attribué à l'entreprise Alp'Medelec. Le marché initial était de 196 375,76 € HT. 2 avenants ont été signés portant le marché à 240 021,04 € HT. Un autre avenant est proposé sans incidence financière.

Enfin l'ensemble des lots doivent également faire l'objet d'avenants de prolongation des délais d'exécution : le délai de livraison tout corps d'état est fixé au mois de mars 2019. La commission a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, approuve les avenants présentés et autorise le maire ou son représentant à signer ces avenants.

Centre de bien-être – demande de subvention au Département : JM

BERNARD propose de solliciter une subvention complémentaire auprès du Département sur la base d'un point complet sur le coût définitif. Le coût prévisionnel actuel est de 7 190 000 € soit 1 110 000 € de dépenses supplémentaires. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et sollicite une subvention de 200 000 € au Département.

Convention de mise à disposition de locaux avec le Département : la commune met à disposition du Département un local dans le bâtiment de la Mairie (Le Pré) dans le cadre de la permanence d'une assistante sociale.

Une convention cadre a été approuvée par le Département afin de valider la tenue des permanences. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

Domaine nordique : tarifs assurances

Un avenant à la convention pour perception de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique est proposé par Nordic Alpes du Sud qui met en place un système d'assurance. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cet avenant et autorise le maire ou son représentant à le signer.

Location des tables et barrières pour les rassemblements étudiants – tarifs :

un rassemblement étudiant Pharmacie devrait avoir lieu mi-mars à Superdévoluy. Les organisateurs sollicitent la commune pour un prêt de barrières et de tables. Il est proposé de les louer et de fixer des tarifs de location pour ce type d'évènement : 10 €/jour par table et 10 € par barrière. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location et précise qu'une caution de 2000 € sera demandée.

Domaine skiable alpin – tarifs 2019/2020 – dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques – été 2019 :

DSD avait sollicité de la commune une dérogation au contrat de DSP prévoyant que les tarifs de la saison suivante devaient être approuvés par le conseil municipal en novembre. Ils souhaitent réaliser une partie de la saison et réfléchir à une nouvelle politique commerciale avec une grille avec de nouveaux tarifs et de nouveaux produits (voir détail sur site PV CM). A noter qu'après 2 ans sans changement, les tarifs sont augmentés. Les dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques suivantes sont proposées : date d'ouverture en continu : le 14 décembre 2019 ; date de fermeture : lundi de Pâques soit le 13 avril 2020. Pour l'été 2019, les deux télésièges ouverts habituellement doivent subir une « grande visite » : le Jas indisponible tout l'été et les Fontettes dont l'inspection sera réalisée sur deux étés pour ne pas interrompre l'activité estivale sur la Joue du Loup. Le Pelourenq et les Fontettes seront ouverts du 14 juillet au 22 août 2019. Etant donné que le fonctionnement sera perturbé, les tarifs été 2019 sont légèrement en baisse.

Le conseil à l'unanimité approuve les tarifs et les modalités de fonctionnement pour la saison hiver 2019/2020 et été 2019.

Centre de bien-être – lot 7 « Menuiseries aluminium » – consultation urgence – attribution des prestations :

Conformément à la mise en demeure envoyée le 18 décembre 2018, et réceptionnée le 21 décembre 2018, la commune décide de mettre en œuvre une procédure de résiliation du marché public pour fautes. La poursuite des prestations faisant l'objet du marché sera confiée à une entreprise à compter de la résiliation effective du marché. Cette résiliation sera prononcée aux frais et risques du titulaire défaillant. Cette procédure avait été engagée une 1ère fois en 2018. En janvier 2019, elle a demandé aux entreprises ayant répondu en juillet 2018 avec une mise à jour de leurs offres avec une remise des offres le 21 janvier 2019 à 12H. Une seule entreprise a mis à jour sa proposition, la Miroiterie des Alpes. Le conseil municipal, attribue à l'unanimité, le marché à l'entreprise Miroiterie des Alpes, précise qu'une mise au point du marché aura lieu, déterminant le montant définitif du marché et autorise le Maire à signer les marchés.

Le maire propose d'adopter la motion commune proposée par le Département, l'ADDET et l'ensemble des élus et acteurs économiques des Hautes Alpes pour le désenclavement de notre département. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la motion commune et autorise Mme le maire à la signer.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune : www.mairiedevoluy.fr